

Formation des fonctionnaires : intégrer le CPA (Compte Personnel d'Activité)“ OFPPT et CEC

-Référence: **FE-37**

-Durée: **1 Jours (7 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Maîtriser le fonctionnement du CPA : OFPPT et CEC.
- Accompagner les agents pour la mise en œuvre de leur CPA : Compte Personnel de Formation et Compte d'Engagement Citoyen.
- Distinguer ce qui relève du plan de formation et ce qui relève du OFPPT.

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- Tout acteur des ressources humaines et de la formation (Responsable ou chargé de formation, Responsable Formation), dans la fonction publique ou dans un établissement gérant du personnel de droit public.

Programme

- **Évolution du cadre réglementaire de la formation dans la fonction publique**
Ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017. Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017. Décret n°2016-1970 du 28 décembre 2016. Circulaire d'application du 10/05/17. Textes en préparation. Fin
 - Incrémentation et décrémentation des compteurs.
 - Modalités d'acquisition des droits et d'anticipation.
 - Actions de formation éligibles.
 - Articuler le CPF avec d'autres dispositifs : Compte Epargne Temps, Congé de Formation Professionnelle,...
- **Modalités de fonctionnement du**
 - Compte d'Engagement Citoyen Modalités d'acquisition des droits / Actions de formation éligibles.
 - Organismes gérant les droits.
- **Intégration du CPF dans la politique de formation**
 - Accompagner les agents dans l'élaboration de leur projet : le conseil en évolution professionnelle.

Programme

- Articuler CPF et entretien professionnel.
 - Définir les modalités d'examen des demandes et les critères d'acceptation.
 - Associer les organisations syndicales à la mise en œuvre de la réforme.
 - Anticiper les coûts du CPF.
- **Faire vivre le CPF Établir un plan de communication.**
 - Lister les acteurs internes et externes et identifier leur rôle.
 - Définir une procédure : situation de l'agent pendant sa formation (rémunération, protection sociale)...
 - Recueillir l'avis de la Commission Administrative Paritaire en cas de refus.
 - Suivre l'utilisation des droits acquis et utilisés.
 - Envisager la mutualisation de la gestion ou du financement du CPF avec d'autres administrations.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc